

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 26 septembre 2014**

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président

MM Jacques **ROLLAND**, Daniel **DALLERY**, Jean-Louis **GREAU**, Mara **PHILIP**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Sylvain **BOUVIER**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Lucienne **MARTIN**, Patricia **GUENEAU**, Fabrice **MONNERY**, Rémy **BARGE** et Jean-Yves **NOEL**.

Etait excusé :

Procuration :

Secrétaire : Gisèle **PLAZA**

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2014 est approuvé.**

**Cœur du village APD - PC - Choix de la procédure de consultation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Détaillé présenté, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et décide de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises.

**Acquisition cuisine – 729 résidence La Vieille Forge**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée, installée par le dernier locataire, pour la somme de 400,00 €TTC.

**Acquisition Propriété GUERIN – Parcelle cadastrée D579**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle sise en zone UB, cadastrée section D n° 579, pour une contenance de 360 m<sup>2</sup>, lieu-dit «Marcilleux», propriété GUERIN, au prix de 27 000,00 €, honoraires non compris.

**Cession de terrain – Mr Pereira ou toute personne morale substituée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Mr Pereira ou toute personne morale substituée les parcelles cadastrées B 223, B 224 pour partie et B 225 pour partie, d'une superficie totale d'environ 210 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Au Village » au prix de 112 500,00 €.

### **Dénomination des voies publiques – Impasse des Sarments**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dénomination « **Impasse des Sarments** » au départ du chemin des Grand Vignes pour desservir les lots du lotissement « Les Grand Vignes ».

### **Commune – Aide pour l'enduit des murs de clôture sur rue**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière aux propriétaires qui souhaitent crépir leurs murs de clôture, donnant sur la rue uniquement et fixe le montant de la subvention à 50 % des travaux, plafonnée à 2 000 euros, par projet.

### **Délégation du Service Public du Bar Restaurant du CIR – Prorogation du contrat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proroger le contrat d'affermage du Bar Restaurant à la SARL La Rotonde, pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2014.

### **SAS LCM –Enquête publique du 9 septembre 2014 au 10 octobre 2014 inclus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

### **SAS Granulats VICAT –Enquête publique du 15 septembre 2014 au 17 octobre 2014 inclus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

### **Attribution d'une subvention – Les Archers de la Plaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Les Archers de la Plaine, une subvention de 3 000,00 euros dans le but d'acheter du matériel pour démarrer son activité.

### **Attribution d'une subvention – Trompes de chasse de Saint Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Trompes de chasse de Saint Vulbas, une subvention de 3 000,00 euros dans le but d'acheter du matériel pour démarrer son activité.

### **Attribution d'une subvention – Gym Sportive**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Gym Sportive de Saint-Vulbas, une subvention de 4 000,00 euros pour l'achat de justaucorps.

### **Attribution d'une subvention – De la Sole à l'Atre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association De la Sole à l'Atre de Saint-Vulbas, une subvention de 1 000,00 euros dans le but d'acheter du matériel pour démarrer son activité.

### **Attribution d'une subvention – Sports Boules de Saint Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Sport Boules de Saint-Vulbas, une subvention de 13 000,00 euros pour l'organisation du challenge Jeannot Védrine.

### **Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à SAINT-VULBAS, le 29 septembre 2014

Le Maire,

**Marcel JACQUIN**